

Fiche signalétique

Selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 1 de 5
Date : 03.06.09

Nom de la substance : Clean-A-Part Solution (solution de nettoyage des pièces)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit/appellation commerciale : Clean-A-Part Solution (solution de nettoyage des pièces)

Famille chimique : Solvant organique

Date de création de la FS : 11 mai 2009, version A

Utilisation du produit : Pour systèmes d'imagerie par transfert de film (FTI)

Numéro de produit : 273003

Fabricant :



Coordonnées du fabricant	3D Systems Europe Ltd. Mark House, Mark Road Hemel Hempstead Herts HP2 7 Royaume-Uni
Pour obtenir des informations :	Téléphone : +44 144-2282600
Urgences :	En cas d'urgence, contacter immédiatement le centre antipoison national local ou le numéro d'urgence de Chemtrec aux États-Unis. (+1) 703.527.3887

2. HAZARD IDENTIFICATION

Principaux dangers :

Irritant Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Dangereux pour les organismes aquatiques, peut avoir un impact négatif et à long terme sur le milieu aquatique.

Classification des dangers : Dangereux selon les directives 1999/45/CE et l'annexe VI, directive 67/548/CEE



Xi (irritant)

Phrases décrivant le danger :

R36 Irritant pour les yeux

Phrases de sécurité :

S2 Tenir hors de la portée des enfants.

3. INFORMATION SUR LA COMPOSITION

Nom	N° CE	N° CAS	Sommaire	Symbol e	R
1,3-dioxolanne-2-un, 4-méthyle-	203-572-1	108-32-7	95-100%	Xi	36



Nom de la substance : Clean-A-Part Solution (solution de nettoyage des pièces)

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Se laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas exposer à des sources de lumière.
- Inhalation : Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'asphyxie, commencer immédiatement la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, mettez le sujet sous oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : L'ingestion est improbable. Toutefois, si de grandes quantités de produit sont avalées, consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir la victime. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente.

Remarques destinées au médecin

Une dermatite allergique peut se déclarer plus tard chez les personnes sensibles. Elle apparaît parfois plusieurs semaines ou mois après un contact répété prolongé.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|---|
| Point éclair : > 93 °C | Méthode utilisée : estimation |
| Limite supérieure d'inflammabilité : S.O. | Limite inférieure d'inflammabilité : S.O. |
| Auto-inflammation : S.O. | Vitesse de combustion : S.O. |

Produits de combustion dangereux : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO₂, du CO, du NOx et de la fumée.

Moyens d'extinction : Utiliser de l'eau atomisée, de la poudre chimique, du gaz carbonique ou de la mousse chimique. Éviter d'utiliser un jet d'eau pour éteindre un incendie, car cela risque de produire de la mousse.

Équipement de lutte contre l'incendie/instructions : Porter des vêtements de protection complète, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome par pression et un masque facial. Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit. Éviter d'inhaler du produit ou des sous produits de combustion.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Procédures de contention : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Ne pas verser les produits chimiques contaminés dans les égouts, sur des terrains ou des eaux de surface.

Procédures de nettoyage : Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Absorber les déversements accidentels en utilisant des matériaux absorbants non combustibles. Placer tous les déchets dans un récipient de mise au rebut approprié.

Procédures d'évacuation : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable.

Procédures spéciales : S.O.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manipulation : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards.

Procédures d'entreposage : Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante. Conserver ce produit à l'intérieur dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri du soleil et des sources de lumière.

Température d'entreposage : 0 °C – 35 °C

Fiche signalétique

Selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 3 de 5
Date : 03.06.09

Nom de la substance : Clean-A-Part Solution (solution de nettoyage des pièces)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE :

Directives d'exposition

A: Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition en milieu de travail n'a été établie.

Mécanismes techniques :

La ventilation doit éliminer efficacement toutes les vapeurs. Il est recommandé d'avoir à disposition un bassin oculaire et des douches d'urgence.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Yeux/face : Porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial.

Peau : Utiliser des gants nitrile et un tablier imperméables.

Voies respiratoires : Si la ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de poussière au-dessous des limites établies, utiliser une protection des voies respiratoires appropriée et approuvée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Transparent, incolore	Odeur	Légère
État physique.....	Liquide	pH.....	7
Pression de vapeur.....	0,3 mm Hg à 20 °C	Densité de vapeur	>3,5 (air=1)
Point d'ébullition	241 °C	Viscosité.....	2,8 mPa
Solubilité dans l'eau	Insoluble à 20 °C	Poids spécifique	1,2069
Pourcentage de produits volatils...	S.O.	Poids moléculaire	120,04

10. CHEMICAL STABILITY AND REACTIVITY

Stabilité chimique : Stable dans des conditions de manipulation, d'utilisation et de transport normales.

Conditions à éviter : Éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière.

Incompatibilité : Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO₂, du CO et de la fumée.

11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

Avvertissements et propriétés : Irritant pour les yeux

Voies d'absorption : Inhalation, peau, yeux

Signes, symptômes et effets de l'exposition :

Yeux : Peut provoquer des irritations se manifestant par des rougeurs, des enflures et des douleurs.

Peau : Peut irriter modérément la peau.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion : L'ingestion est peu probable, mais elle peut provoquer des nausées, diarrhées et/ou douleurs intestinales.

Effets chroniques : Aucune information n'est disponible.

États de santé aggravés par l'exposition au produit : Peut aggraver une dermatite ou des problèmes respiratoires existants.

Toxicité aiguë et chronique

A: Informations générales relatives au produit : Aucune donnée n'est disponible.

B: Analyse des composants :

Composant	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par contact dermique
1,3-dioxolanne-2-un, 4-méthyle-	20 700 mg/kg (souris)	> 20 ml/kg (lapins)

Cancérogénicité

A: Informations générales relatives au produit : Aucune

B: Composant cancérogène : Ni ce produit, ni aucun composant de ce produit ne sont listés par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

12. INFORMATIONS CONCERNANT L'EFFET DU PRODUIT SUR L'ENVIRONNEMENT



Fiche signalétique

Selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 4 de 5
Date : 03.06.09

Nom de la substance : Clean-A-Part Solution (solution de nettoyage des pièces)

Toxicité pour l'environnement

Informations générales relatives au produit : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

13. REMARQUES SUR LA MISE AU REBUT

Instructions de mise au rebut des déchets

Ne pas contaminer les égouts, le sol ou les eaux de surface avec ce matériau ou son récipient.

Essayer d'utiliser tout le produit.

Mettre ce produit au rebut en conformité avec les règlements fédéraux, d'état et locaux. Avant de disposer du produit non utilisé, 3D Systems Inc. recommande de consulter un établissement de mise au rebut reconnu pour être en conformité avec les règlements en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	DOT AUX ÉTATS-UNIS	RID/ADR	IMDG	IATA	IMO	TDG Canada
Nom d'expédition :	Non réglementé					

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Information réglementaire de la communauté européenne :

Ce produit est étiqueté comme suit :

Xi Irritant
R36 Irritant pour les yeux
S2 : Tenir hors de la portée des enfants.

Contient : 1,3-dioxolanne-2-un, 4-méthyle-

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La description complète de tous les dangers figure aux sections 2 et 3

R36 Irritant pour les yeux

Date de création de la FS :18 mai 2009

Numéro de révision de la FS :A.

Date de révision de la FS :S.O.

Raison de la révision : Parution

Pour obtenir de plus amples renseignements :www.3dsystems.com

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

803-326-3900 (hors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

Fiche signalétique

Selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 5 de 5
Date : 03.06.09

Nom de la substance : Clean-A-Part Solution (solution de nettoyage des pièces)

REJET DE RESPONSABILITÉ : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et documents de notre société. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

©Copyright 2009 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Susceptible d'être modifié sans préavis. V-Flash™ est une marque commerciale de 3D Systems Inc., 3D Systems et le logo 3D Systems sont des marques déposées de 3D Systems Inc.

Légende

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement)

CAS = Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)

CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (Loi sur l'intervention environnementale étendue, la restitution et la responsabilité)

CFR = Code of Federal Regulations (Code de la réglementation fédérale)

CPR = Controlled Products Regulations (Règlements sur les produits contrôlés)

DOT = Department of Transportation (Département des transports)

DSL = Domestic Substances List (Liste intérieure des substances)

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

EPA = Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement)

IARC = International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de recherche sur le cancer)

IATA = International Air Transport Association (Association du transport aérien international)

IDL = Ingredients Disclosure List (Liste des ingrédients divulgués)

IEL = Internal Exposure Limit (Limite d'exposition interne)

mg/kg = milligrammes par kilogramme

mg/l = milligrammes par litre

mg/m³ = milligrammes par mètre cube

MSHA = Mine Safety and Health Administration (Administration de sécurité et de santé dans les mines)

S.O. = Sans Objet

NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la santé et l'hygiène professionnelles).

NJTSSR = New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial de New Jersey)

NTP = National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)

OSHA = Occupational Safety and Health Administration (Administration de sécurité et de santé en milieu de travail)

SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant sur la Modification de l'Autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

LECT = Limite d'exposition de courte durée

TMD = Transport de marchandises dangereuses)

TSCA = Toxic Substances Control Act (Loi sur les substances toxiques)

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail